

ECOLE DU CHANOIS

20 rue Roberte Luzet

70 800 Saint-Loup-sur-Semouse

Tel : 03 84 94 12 86

Mail : ecole.chanois.saint-loup@ac-besancon.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Année scolaire 2020 / 2021

HORAIRES :

Les horaires de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sont : 8h30 – 11h30

13h30 – 16h30

ENTREES ET SORTIES DES ELEVES : (compte tenu de la situation sanitaire actuelle)

1- La grande cour (côté AML) appartient à l'enceinte scolaire pendant les horaires suivants : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 et **l'entrée y est formellement interdite** (sauf en cas d'activités proposées par l'AML).

En dehors de ces horaires, les élèves sont sous l'entière responsabilité de leurs parents que ceux-ci soient présents ou non. En aucun cas un enseignant ne peut-être tenu pour responsable, d'incidents se déroulant avant 8h30 et 13h30 et après 11h30 et 16h30.

2- Tous les élèves arriveront et repartiront de l'école **par cette grande cour côté AML** (portillon rose, qui sera fermé à clé pendant le temps scolaire).

3- **Le petit portillon vert** qui sépare la grande cour (côté AML) et la cour maternelle sera **ouvert à 8h20 et à 13h20**

4- Ce même portillon (portillon vert) sera **fermé à 8h30 et 13h30.**

Les horaires devront être rigoureusement respectés (arrivées de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30).

Compte tenu des nouvelles directives, un adulte de l'école sera présent au portillon vert et contrôlera les entrées

Les entrées (de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30)

- **Les parents laisseront leur enfant au petit portillon vert qui sépare la grande cour de la cour maternelle. Les élèves regagneront leur salle de classe seuls sous la surveillance d'un adulte.**

EXCEPTION : pour les élèves de petite section, les parents (**une seule personne**) pourront, **en début d'année**, accompagner leur enfant dans la classe (avec masque obligatoire et désinfection de mains à l'entrée).

Les sorties (11h30 et 16h30) se feront :

- Pour les élèves de petite section (**en début d'année**), les parents (**une seule personne**) sont autorisés à **entrer dans la cour maternelle** et devront attendre à l'extérieur devant la porte de la salle de jeu (**masque obligatoire**).
- Les élèves de Moyenne Section, Grande Section, CP et CE1, sortiront par le petit portillon vert. Ils seront accompagnés par les enseignants jusque dans la grande cour.
- Les élèves d'ULIS, de CE2, de CM1 et de CM2 sortiront par la porte d'entrée de l'AML. Ils seront eux aussi accompagnés par les enseignants.

Aucune personne étrangère à l'école ne devra pénétrer dans la cour maternelle. On demande aux parents qui attendent leurs enfants de **ne pas s'aventurer dans la petite allée qui mène au petit portillon vert** mais d'attendre dans la grande cour **en respectant les distanciations sociales.**

Dès la sortie des classes, les enfants seront pris en charge par leurs parents et SERONT SOUS LEUR entière RESPONSABILITÉ.

Ceux qui rentrent seuls pourront le faire mais devront respecter les règles de non-regroupement aux abords de l'école.

Si certains parents ont besoin de voir un enseignant pour une raison ou pour une autre, ça se fera sur rendez-vous, avec port du masque et désinfection des mains.

5- Les parents qui viennent chercher ou amener leur enfant PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE sonneront à la porte d'entrée côté maternelle et une personne viendra leur ouvrir. **Si vous pénétrez dans les locaux, le port du masque et la désinfection des mains seront obligatoires.**

ABSENCES ET SORTIES EXCEPTIONNELLES :

- **Toute absence doit être signalée dans la demi-journée par téléphone, mail ou dans le cahier de liaison.**

(N'oubliez pas de préciser le nom, le prénom et la classe de votre enfant)

- Toute demande d'autorisation d'absence sera formulée par écrit auprès de l'enseignant. Un enfant ne peut quitter la classe sans autorisation préalable. Les parents viendront chercher leur enfant **à l'école.**

- L'école est obligatoire jusqu'au dernier jour de l'année. Tout départ anticipé en vacances doit faire l'objet **d'une demande écrite à l'inspection de l'Education Nationale** (15 Avenue de Lattre de Tassigny, 70 300 Luxeuil-les-Bains).

OBLIGATION SCOLAIRE :

- **Tous les enfants âgés de 3 à 16 ans sont soumis à l'obligation scolaire.** Les parents ont pour devoir de veiller à cette obligation.

- En cas d'absence d'un élève, non justifiée ou dont le motif n'est pas recevable, supérieure à **4 demi-journées par mois**, un **signalement par courrier** sera adressé aux services de l'Inspection Académique de la Haute-Saône par l'école.

- Les absences répétées pour raisons médicales, y compris avec certificat médical, feront l'objet d'une information écrite au service médical scolaire de l'inspection Académique.

CONTACTS FAMILLES - ECOLE :

- Les parents sont tenus régulièrement au courant du travail de leurs enfants par :

- Le cahier du jour.
- Le livret scolaire (LSU et/ou cahier de réussite)
- Le cahier de liaison (**à signer à chaque nouvelle information**)
- La fleur de comportement
- Le blog de l'école (prim-le-chanois-saint-loup-sur-semouse.ac-besancon.fr)

- Pour tout renseignement sur la scolarité de leurs enfants, les parents sont invités à rencontrer les enseignants des classes concernées. Les enseignants accueilleront les parents sur rendez-vous.

- Nous vous rappelons que les enfants doivent porter **des chaussures et des vêtements adaptés à l'école** et au sport (pas de talons, de tongs, de crocs ...). Les parents qui le souhaitent peuvent laisser en classe une paire de baskets pour les activités sportives.

- Tous les enfants qui vont à la **cantine** le midi, ou qui participent aux **activités du périscolaire** après la classe, devront **s'inscrire auprès du centre socio-culturel (03 84 49 02 30)**. Mais il faudra aussi **avertir les enseignants** pour qu'ils sachent où vont les élèves au moment de la sortie.

ASSURANCE :

- Selon la **loi**, les parents sont dans l'**obligation d'assurer leurs enfants en responsabilité civile** mais il est fortement conseillé de prendre aussi une assurance individuelle qui couvrira les enfants quand ils se blessent seuls.
- Lunettes : il est vivement conseillé aux parents des enfants qui doivent garder leurs lunettes pendant la récréation ou en sport, de vérifier qu'ils sont bien assurés pour le risque de casse.
- **L'école n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration d'objets personnels et précieux ainsi que des vêtements.**
- Il est interdit d'apporter des objets personnels (**jouets, bijoux...**), des **bonbons, sucettes, chewing-gums** et des **objets dangereux.**

LIVRES :

Les manuels scolaires sont prêtés par la commune. Les familles veilleront à les maintenir en bon état. En cas de détérioration, le remboursement du livre sera exigé.

Les livres de la BCD prêtés seront eux aussi vérifiés : en cas de perte ou de détérioration, 10 euros seront demandés.

COURS -BATIMENTS -TERRAINS :

- L'accès à la cour et aux bâtiments scolaires est rigoureusement interdit en dehors des heures de classe.
- Les **vélos sont interdits dans les cours**. Un porte vélo est à votre disposition à l'entrée de l'école.

RECREATIONS :

- Sauf en cas d'activités spécifiques (sorties...), les horaires des récréations sont :

| | | |
|--|---|--|
| <u>En maternelle :</u> Le matin : 10h00 à 10h30 L'après-midi : 15h00 à 15h30 | <u>Les CP, CE1et ULIS :</u> Le matin : 10h00 à 10h15 L'après-midi : 15h00 à 15h15 | <u>Les CE2, CM1, CM2 et ULIS :</u> Le matin : 10h00 à 10h10 L'après-midi : 15h00 à 15h20 |
|--|---|--|